

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 20 février 2025**

L'an deux mille vingt-cinq le 20 février à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué le 14 février 2025, s'est réuni en session ordinaire, en la Mairie Principale du Pré, sous la présidence de Alexandra BUTEL, Maire en exercice.

Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 13  
Nombre de suffrages exprimés : 14

Nombre de voix pour : 13  
Nombre de voix contre : 0  
Nombre d'abstentions : 1

**Présents:** Alexandra BUTEL, Alain LAURENS, Jean-Louis SERRES, Jean-Marie PRAYER, Anne-Cécile BRUN, Thibaut IMBERT, Valentin LESBROS, Alain MICHEL, Clément MONNOT, Stéphane PATRAS, Marie-Paule ROGOU, Jérémy SARRAZIN, Killian VALLON

**Excusés/Absents :** Guy PATRAS, Cécile LAPEYRE

**Pouvoirs :** Guy PATRAS a donné pouvoir à JL. SERRES

**Secrétaire de séance :** Jean-Louis SERRES

**Objet : Désignation des représentants au sein du Comité Social  
Territorial (CST)**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** le Code Général de la Fonction Publique, et notamment ses articles L.251-5 et L.251-6,  
**Vu** le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,  
**Vu** le rapport de l'autorité territoriale,

**Considérant** la délibération n°2022-078 du conseil municipal du 12 juillet 2022 portant création au sein de la commune du Dévoluy d'un Comité Social Territorial, et fixant sa composition,  
**Considérant** les démissions et élections partielles du 26/01/2025 et du 02/02/2025,

Il est proposé d'élire 4 membres au sein du conseil municipal afin de siéger dans ce comité comme titulaires ainsi que 4 suppléants.

Candidats proposés :

- Titulaires : Alexandra BUTEL, Jean-Louis SERRES, Jean-Marie PRAYER et Anne-Cécile BRUN
- Suppléants : Alain LAURENS, Guy PATRAS, Stéphane PATRAS, Thibaut IMBERT

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ELIT** au sein du Comité Social Territorial :

- Membres titulaires : Alexandra BUTEL, Jean-Louis SERRES, Jean-Marie PRAYER et Anne-Cécile BRUN
- Membres suppléants : Alain LAURENS, Guy PATRAS, Stéphane PATRAS, Thibaut IMBERT

➤ **DIT** que Mme le Maire, Alexandra BUTEL, sera Présidente du Comité Social Territorial

*La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou publication, en application de l'article R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative.*

*Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :*

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Transmis et reçu en Préfecture le : 28.02.2025  
Publié le : 28.02.2025  
Affiché le : 28.02.2025

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,

Alexandra BUTEL

